



Question pour mes droits de père

Par **Djonibigoude**, le **18/11/2009** à **20:34**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 8 ans, j'ai deux enfants (9 et 10 ans), la garde appartient à la mère. J'ai un droit de visite de 1 week-end end sur 2, et la moitié des vacances scolaires.

Nous habitons à 30 km de distance.

Voilà déjà quelques semaines que mes enfants me parlent de venir vivre avec moi et ma compagne qui elle même à une fille.

Mes enfants ont parlé de cette probabilité (de venir habiter chez nous) à leur mère.

Celle-ci m'a répondu par courrier en me menaçant de suspendre mes droits de visite par le biais de son avocat car je perturbais mes enfants, qu'ils reviennent de week end avec plein de maux : pleurs, maux de ventre, cauchemars, vomissements, insomnies, incontinence, et qu'elle faisait consulter l'ainé un pédopsychiatre, etc...

Elle nous accuse de harcèlement alors que le sujet vient des enfants à chaque fois, je ne leur fais subir aucune pression, je ne veux que leur bien, qu'il soit avec leur mère ou avec moi.

Celle-ci est loin de se montrer exemplaire car elle ne mange jamais avec eux et les couche à 19H30 chaque soir... Et confie tout le temps les enfants à ses parents car elle sort beaucoup.

C'est elle qui les perturbe car depuis que les enfants lui ont parlé de leur désir de venir s'installer chez moi, j'ai eu un contact assez « froid » avec mon fils au téléphone qui n'a pas osé me dire plus que « bonjour, oui, et au revoir ».

Je crains qu'elle les monte contre moi..

Qu'en est il d'une telle situation, ou sont mes droits, puis je demander une garde des mes enfants ?

Vous remerciant de votre aide.

Sincères salutations.